SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 21 juillet 2025, à compter de 9 h 55, à l'hôtel de ville de Drummondville, sous la présidence de madame Stéphanie Lacoste, mairesse. Cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal no 3500.

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers :

monsieur Marc-André Lemire, conseiller
monsieur Mario Sévigny, conseiller
monsieur Daniel Pelletier, conseiller
madame Cathy Bernier, conseillère
madame Catherine Lassonde, conseillère
madame Carole Léger, conseillère
madame Sarah Saint-Cyr Lanoie, conseillère
monsieur Jean-Philippe Tessier, conseiller
madame Julie Létourneau, conseillère

Absences motivées :

monsieur Alexandre Desbiens, conseiller
madame Isabelle Duchesne, conseillère
monsieur Yves Grondin, conseiller

Sont également présents :

M. Francis Adam, directeur général
Me Marie-Eve Le Gendre, greffière adjointe et chef de division du greffe
Mme Michaëlla Marc, attachée politique, mairie
M. Dominic Villeneuve, directeur, Service des communications
Mme Évelyne Lemaire, directrice, Service de l'urbanisme
M. Patrice Furlan, chef de division, Service de l'urbanisme

Ouverture de la séance

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

0806/07/25 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0807/07/25 **Report du second projet de règlement no RV25-5774-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet de permettre de manière spécifique, certains usages de la classe d'usage C-2 (commerce local) à l'intérieur de la zone P-464 et plus particulièrement au 123 du chemin du Golf**

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyée par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que le second projet de règlement no RV25-5774-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet :

- d'agrandir la zone communautaire et d'utilité publique P-464 à même la zone habitation H-466, de manière à y inclure la totalité du lot 3 426 164;
- d'autoriser, à l'intérieur de la zone communautaire et d'utilité publique P-464, certains usages de la classe d'usage C-2 (commerce local).

Le périmètre des zones visées est délimité approximativement par le chemin du Golf, l'avenue Plamondon, le boulevard des Ormes et l'avenue des Châtaigniers;

soit et est reporté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0808/07/25 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que l'assemblée soit levée à 9 h 59.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphanie Lacoste, mairesse — Marie-Eve Le Gendre, greffière adjointe

La signature de ce procès-verbal équivaut à l'approbation de l'ensemble des présentes résolutions.